

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du vendredi 05 juin 2026  
Salle Gaston Balande – Hôtel de Ville

**Nom du rapporteur :**  
Yan Génonet

Sous la présidence Mme Hélène Rata, Maire,

**Service / Pôle instructeur :**  
Ressources humaines

Présents :

Arnaud Latreuille, Olivier Calix, Manon Jephos, Quentin van Niel, Yan Génonet, Hélène de Saint-Do, Philippe Dénarié, Joseline Beaumeister, Romain Le Gall, Christine Motillon, Elise Cougoule, Florent Glatard, Romain Gomez, Alice Leparc, Jean-Baptiste Favier, Tony Loisel, Sophie Després, Robert Dumas-Chaumette, Nadine Nivault, Elodie Gautreau,

Absents excusés et représentés :

Valentine Chatenay-Moréno donne procuration à Hélène de Saint-Do  
Robin Vieules donne procuration à Manon Jephos  
Fatiha Ghadi donne procuration à Romain Gomez  
Abdelouahed Tatou donne procuration à Arnaud Latreuille  
Virginie Motte donne procuration à Joseline Beaumeister  
Camille Bagourd donne procuration à Elise Cougoule  
Éric Bazillais donne procuration à Nadine Nivault  
Thierry Lambert donne procuration à Tony Loisel

Absent : /

Secrétaire de séance : Christine Motillon

---

Date de la convocation : 29/05/26  
Membres en exercice : 29  
Membres présents : 21  
Procurations : 8  
Suffrages exprimés : 29

---

**DÉLIBÉRATION N° 11**

**Création d'un poste permanent dans le cadre d'emploi des rédacteurs principaux – Pôle Education**

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier l'article L2121-29 ;

Vu le code général de la fonction publique, en particulier l'article L 313-1 qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Vu le budget de la collectivité,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service et de pourvoir le poste de responsable de service de la politique éducative ;

➤ Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- L'unanimité des membres présents et représentés,
  - Créé au 1er août 2026, un poste au grade de Rédacteur principal de 1ère classe, de catégorie B, à temps complet,
  - Ferme au 1er août 2026, un poste au grade d'Animateur, de catégorie B, à temps complet
  - Modifie en conséquence, le tableau des effectifs (pièce annexe)
  - Prévoit les crédits au budget

Annexe 05 : Tableau des effectifs

Pour extrait conforme,

**Hélène Rata**  
Maire



**Christine Motillon**  
Secrétaire de séance



TÉLÉTRANSMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-211700281-2026-

Accusé de Réception Préfecture le :

Acte rendu exécutoire après publication le :

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis [telerecours.fr](http://telerecours.fr)

Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.

**Ville d'Aytré**

Place des Charmilles – BP 30 102 – 17442 AYTRÉ Cedex  
05 46 30 19 19 – [information@aytre.fr](mailto:information@aytre.fr)

**aytre.fr**